

Avis important concernant les changements prenant effet le 1^{er} juillet 2021 qui seront apportés aux assurances liées à la carte de crédit Visa Infinite[®] Passeport^{MC} Banque Scotia.

Nous vous remercions d'avoir choisi la Banque Scotia. Nous sommes soucieux de vous aider à mieux comprendre les mises à jour ou changements que nous apportons à nos produits.

Voici un résumé des changements prenant effet le **1^{er} juillet 2021** que nous apportons aux fournisseurs d'assurance, aux différentes couvertures d'assurance et aux autres avantages liés à votre carte de crédit :

1. Nous changeons de fournisseurs d'assurance et nous avons choisi La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, membres du groupe de sociétés de Manuvie (« Manuvie »);
2. Au niveau de **l'assurance urgence médicale en voyage**, nous apportons les modifications suivantes :
 - (a) Augmentation de la prestation maximale payable à 2 000 000 \$ CA;
 - (b) Réduction, de 10 jours à 3 jours, de la période de couverture pour les Personnes assurées de 65 ans ou plus;
 - (c) Élargissement de la définition de Personne assurée à tous les Titulaires de la carte (autrement dit, au Titulaire de carte principal et à tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada);
 - (d) Élargissement de la couverture aux Enfants à charge lorsqu'ils ne voyagent pas avec un Titulaire de carte ou son conjoint.
3. Au niveau de **l'assurance annulation et interruption de voyage**, nous apportons les modifications suivantes :
 - (a) Réduction, à 1 500 \$, de la prestation maximale payable par Personne assurée et par Voyage au titre de l'assurance annulation de voyage;
 - (b) Élimination de la couverture d'assurance en tant que Personne assurée pour un Compagnon de Voyage;
 - (c) Élargissement de la couverture aux Enfants à charge lorsqu'ils ne voyagent pas avec un Titulaire de carte ou son conjoint;
 - (d) Limitation du nombre de Compagnons de Voyage à un maximum de trois personnes.
4. Au niveau de **l'assurance contre le vol dans un hôtel ou un motel**, nous apportons les modifications suivantes :
 - (a) Élargissement de la couverture aux chambres d'hôtel et de motel dans le monde entier;
 - (b) Élimination de la couverture d'assurance en tant que Personne assurée aux parents qui résident avec un Titulaire de carte.
5. Au niveau de **l'assurance en cas de retard ou perte des bagages**, nous éliminons la couverture d'assurance en tant que Personne assurée aux parents résidant avec un Titulaire de carte.
6. Nous supprimons le **service Protection de prix**.

Pour obtenir tous les détails, consultez le **certificat d'assurance modifié** ci-joint.

Demandes de règlement et questions sur l'assurance

Pour présenter une demande de règlement ou si vous avez des questions concernant votre couverture d'assurance **avant le 1^{er} juillet 2021**, veuillez communiquer avec le fournisseur d'assurance actuel. Ses coordonnées figurent dans votre certificat d'assurance actuel, qui faisait partie de la trousse de bienvenue de la carte de crédit qui vous a été remise au départ.

À partir du **1^{er} juillet 2021**, pour présenter une demande de règlement ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Manuvie[†] pour parler à un représentant du service à la clientèle en composant le numéro indiqué ci-dessous ou envoyez un courriel à l'adresse scotiabank.claims@globalexcel.com.

Les numéros de téléphone des services d'assurance (à compter du 1^{er} juillet 2021)

Pour une assistance 24 heures sur 24 en raison d'une urgence en voyage, ainsi que les demandes de règlement ou de renseignements sur l'assurance, le numéro de téléphone est changé pour : **1-800-263-0997** à partir du Canada et des États-Unis et **1-416-977-1552** de l'extérieur du Canada et des États-Unis (frais virés)

Pour demander une prolongation de l'assurance voyage, le numéro est changé pour :

Ventes : **1-877-222-7342**

Pour consulter la version électronique du certificat d'assurance comprenant les changements indiqués dans le présent avis, veuillez vous rendre à la page www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit/gestion-de-votre-carte/trousses-de-bienvenue.html ou appeler le numéro indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021.

Si vous souhaitez examiner les autres options de carte de crédit, vous en trouverez la liste complète à l'adresse www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit.html. Vous pouvez aussi vous rendre en succursale ou appeler le centre d'information au numéro suivant :

Anglais

Scotiabank Credit Card Centre

1-800-387-6466 (Canada/USA)

1-800-645-0288 (Services for Deaf, deafened and hard of hearing)

Français

Centre des cartes de crédit de la Banque Scotia

1-800-350-9046 (Canada/États-Unis)

1-800-645-0288 (service par téléimprimeur/ATS)

CERTIFICAT D'ASSURANCE MODIFIÉ

Le présent certificat modifié est la preuve de votre couverture d'assurance fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance (collectivement, « **Manuvie** ») aux termes de la police collective n° BNS749 établi à l'intention de La Banque de Nouvelle-Écosse et prenant effet le 1^{er} juillet 2021. En dehors des modifications expressément indiquées aux présentes, toutes les autres conditions de couverture d'assurance demeurent inchangées.

Exception faite des modifications suivantes qui entrent en vigueur le **1^{er} juillet 2021**, votre montant d'assurance et toutes les garanties dont vous bénéficiiez demeureront les mêmes. Veuillez examiner attentivement le présent certificat modifié et le conserver avec votre certificat existant afin de compléter votre dossier.

Les changements suivants sont apportés à votre couverture d'assurance à compter du 1 ^{er} juillet 2021 :	
1.	Toute mention d'American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride est, par la présente, supprimée et remplacée par « La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers »;
2.	Toute mention des coordonnées d'American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride ainsi que les adresses de sites web pour demande d'indemnité ou plaintes est, par la présente, supprimée et remplacée par celle des coordonnées de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers : 250 Bloor Street East, Toronto, (Ontario) M4W 1E5 Site web pour les demandes de règlement : https://globalexcel.com/scotia/fr Site web pour porter plainte : https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte.html
3.	Toute mention d'American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride est, par la présente, supprimée et remplacée par « La Nord-américaine, première compagnie d'assurance »;
4.	Toute mention des coordonnées d'American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride ainsi que les adresses de sites web pour demande d'indemnité ou plaintes est, par la présente, supprimée et remplacée par celle des coordonnées de La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie : 250 Bloor Street East, Toronto, (Ontario) M4W 1E5 Site web pour les demandes de règlement : https://globalexcel.com/scotia/fr Site web pour porter plainte : https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte.html
5.	Toute mention de numéros de police est, par la présente, supprimée et remplacée par « BNS749 »;
6.	À la section « Assurance urgence médicale en voyage », (a) Toute mention de la prestation maximale de 1 000 000 \$ pour toutes les Personnes assurées au titre de l'assurance urgence médicale en voyage est supprimée et remplacée par « 2 000 000 \$ »; (b) Toute mention de la période de couverture de 10 jours consécutifs au titre de l'assurance urgence médicale en voyage pour les Personnes assurées de 65 ans ou plus à la date du départ est supprimée et remplacée par « 3 jours consécutifs ». (c) La définition de « Personne assurée » est supprimée et remplacée par la suivante : « Le terme "Personne assurée" désigne le Titulaire de carte, son Conjoint qui est un résident du Canada couvert en vertu d'un régime public d'assurance maladie et les Enfants à charge admissibles. Cette assurance est offerte pour les 25 premiers jours consécutifs pour les Personnes assurées âgées de moins de 65 ans et pour les 3 premiers jours consécutifs pour les Personnes assurées âgées de 65 ans ou plus. »
7.	À la section « Assurance annulation ou interruption de voyage », (a) toute mention de la prestation maximale de 2 500 \$ par Personne assurée et par Voyage au titre de l'assurance annulation de voyage est supprimée et remplacée par « 1 500 \$ ». (b) la définition de « Personne assurée » est supprimée et remplacée par la suivante : « Le terme "Personne assurée" désigne le Titulaire de carte, son Conjoint et les Enfants à charge admissibles si les Dépenses admissibles engagées pour le Voyage ont été portées au compte. » (c) la définition de Compagnon de Voyage est supprimée et remplacée par la suivante : « Compagnon de Voyage » désigne une personne réservée pour voyager avec Vous et/ou Votre Conjoint et qui détient des réservations prépayées d'hébergement et de transport pour le même Voyage. Maximum de trois (3) personnes.
8.	À la section « Vol dans un hôtel ou motel », le libellé suivant de la description des garanties est, par la présente, supprimé : « UNIQUEMENT à l'intérieur des limites territoriales du Canada et des États-Unis »
9.	Aux sections « Bagages égarés », « Bagages retardés » et « Vol dans un hôtel ou motel », le libellé suivant est, par la présente, supprimé de la définition de « personne assurée » : « et les parents résidant avec le Titulaire de carte. »
10.	Toute mention de la Politique sur la vie privée de l'assureur est, par la présente, supprimée et remplacée par ce qui suit : Avis sur la vie privée : Manuvie s'engage à préserver la confidentialité de vos renseignements personnels. La Politique de confidentialité de Manuvie se trouve à l'adresse https://www.manulife.com/fr/privacy-policies.html . Nous recueillerons, utiliserons et divulguerons vos renseignements personnels seulement aux fins de l'administration des couvertures du présent certificat modifié. Afin de préserver le caractère confidentiel de vos renseignements, nous créerons un dossier de services financiers contenant les renseignements qui seront utilisés aux fins de l'administration des services et du traitement des demandes de règlement. L'accès à ce dossier est limité aux employés, mandataires, administrateurs et agents responsables de l'évaluation et l'instruction des sinistres de Manuvie, ainsi qu'à toute autre personne ayant reçu votre autorisation ou ayant été autorisée en vertu de la loi. Ces personnes, organisations et fournisseurs de services peuvent se trouver dans des territoires de compétence situés à l'étranger et être soumis aux lois en vigueur dans ces territoires. Votre dossier est gardé en lieu sûr dans les bureaux de Manuvie ou ceux de notre administrateur, Active Claims Management, Inc. Vous pouvez demander à passer en revue les renseignements personnels qu'il contient et y apporter des corrections en écrivant à l'adresse suivante : Responsable de la protection des renseignements personnels, Manuvie, 500 King Street North, C.P. 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers



Roy Gori
Président et Chef de la direction

La Nord-Américaine, Première Compagnie D'Assurance



Alexander Lucas
Président et Chef de la direction

¹Manuvie a désigné Active Claims Management (2018) Inc., exerçant ses activités sous les noms « Active Care Management », « ACM » « Global Excel Management » ou « Global Excel », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre du contrat.

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

^{MD} Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* Visa Int./utilisée sous licence

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs propriétaires inscrits.